

Église DES PAYS DE L'AIN

BULLETIN DIOCÉSAIN
N° 6 • 1^{er} JUIN 2026





« MAGNIFICA HUMANITAS »

Il y a quelques jours, le pape Léon XIV a publié sa première grande lettre encyclique, *Magnifica Humanitas*, sur la sauvegarde de la personne humaine à l'époque de l'intelligence artificielle.

Déjà, le pape François avait consacré à ce thème son message pour la Journée Mondiale de la Paix du 1^{er} janvier 2024. Il avait exprimé la crainte « que le développement rapide de formes d'intelligence artificielle n'augmente les trop nombreuses inégalités et injustices déjà présentes dans le monde » et il avait formé le vœu que le développement de l'intelligence artificielle « contribue à mettre fin aux guerres et aux conflits, et à soulager les nombreuses formes de souffrance qui affligent la famille humaine ». Il avait aussi appelé à la responsabilité et invité chacun à collaborer pour « saisir les opportunités et affronter les défis posés par la révolution numérique, et livrer aux générations futures un monde plus solidaire, juste et pacifique ».

Rendons grâce à Dieu pour cette encyclique qui nous offre des points de repère afin de comprendre les enjeux de la transition numérique en cours, et nous aider à l'affronter avec lucidité et compétence. Le pape puise dans le trésor de la sagesse de l'Église les instruments qui nous permettront d'œuvrer dans le respect de la dignité humaine, de la paix et du bien commun. Nous allons donc prendre le temps de lire et travailler cette lettre, car nous devons être équipés pour entrer dans une révolution analogue à celle de l'invention de l'imprimerie au XV^e siècle et à celle du développement industriel au XIX^e siècle.

Mgr Pascal Roland

Agenda DE L'ÉVÊQUE

Lundi 1^{er} juin

Pèlerinage du presbyterium à Vézelay.

Mardi 2 juin

Présence au sanctuaire d'Ars.

Mercredi 3 juin

Visite de la communauté des Dominicaines de Trévoux.

Rencontre des confirmands du doyenné La Côtère à Montluel.

Jeudi 4 juin

Bureau national des exorcistes à la CEF.

Vendredi 5 juin

Conseil d'administration et Conseil diocésain des affaires économiques.

Messe et déjeuner avec le personnel et les bénévoles de l'évêché.

Du vendredi 5 au dimanche 7 juin

Week-end provincial des vocations pour les jeunes filles à Annecy.

Lundi 8 juin

Rencontre de l'économe et du vicaire général.

Point avec la déléguée épiscopale communication-information.

Rencontre de M. le Sous-Préfet de Belley.

Bureau du Secours catholique.

Mardi 9 juin

Messe avec célébration d'institutions au séminaire d'Ars.

Mercredi 10 juin

Rencontre des prêtres du doyenné Plaine-de-l'Ain.

Jeudi 11 juin

Assemblée des doyens.

Vendredi 12 juin

Bilan annuel avec le Directeur diocésain de l'Enseignement catholique et le vicaire général.

Bénédiction du lycée Saint-Joseph à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Samedi 13 juin

Confirmations à Thoiry.

Confirmations à Ferney-Voltaire.

Confirmations à Pouilly.

Dimanche 14 juin

Confirmations à Gex.

Lundi 15 juin

Rencontre des prêtres *fidei donum* à Villereversure.

Visite de la communauté des Dominicaines du Cœur Immaculé de Marie à Bourg-en-Bresse.

Mardi 16 juin

Rencontre des évêques et vicaires généraux de la Province à Annecy.

Mercredi 17 juin

Rencontre des évêques de la Province à Annecy.

Jeudi 18 juin

Fraternité missionnaire diocésaine.

Vendredi 19 juin

Conseil d'administration de l'Association diocésaine.

Assemblée générale de l'Association diocésaine.

Fraternité Magnificat.

Samedi 20 juin

Confirmations du doyenné Revermont à Marboz.

Dimanche 21 juin

Confirmations au Sacré-Cœur de Bourg-en-Bresse.

Lundi 22 juin

Rencontre de l'économe et du vicaire général.

Mardi 23 juin

Messe et déjeuner avec les prêtres *fidei donum* en fin de mission.

Mercredi 24 juin

Ordination diaconale de Joseph Vinh à Ars.

Dimanche 28 juin

Confirmations à Ceyzériat.

Informations OFFICIELLES

STATUT FINANCIER DES PRÊTRES DIOCÉSAINS

Le présent statut rassemble les règles générales et les règles diocésaines relatives à la vie matérielle des prêtres incardinés et des prêtres en mission dans le diocèse de Belley-Ars qui, par convention, sont également liés à ce statut.

Entré en vigueur le 1^{er} mai 2016, il a été mis à jour le 20 mai 2026, après consultation du conseil presbytéral en date du 7 mai 2026, par suite des modifications apportées aux articles 6, 7 §1, 9 §3-4, 10 §4 et 11, 11 §2, 13 §1-4, 14 §5-6, lesquelles sont promulguées en étant publiées en couleur bleue dans cette nouvelle édition.

Règles générales

Les règles générales suivantes sont tirées du Code de droit canonique et de la lettre circulaire de l'Assemblée plénière de l'épiscopat sur le statut financier des prêtres, en date du 27 octobre 1984.

Article 01. L'honnête subsistance des prêtres relève à la fois de la sollicitude de l'évêque diocésain et de la responsabilité des fidèles .

Article 02. Les prêtres méritent une rémunération qui convienne à leur condition et à leur responsabilité et ont droit à bénéficier à une assistance sociale qui pourvoit correctement à leurs besoins en cas de maladie, d'invalidité ou de vieillesse .

Article 03. Les prêtres ne font pas carrière dans l'Église. La mission pastorale constitue l'essentiel de leur vie : ils doivent se consacrer totalement au ministère qui leur est confié et accepter de recevoir seulement le nécessaire pour leur honnête subsistance.

Article 04. Les prêtres sont invités à pratiquer la pauvreté volontaire à l'image du Christ Jésus qui s'est fait pauvre pour le salut des hommes : ils doivent affecter volontiers *« au bien de l'Église et aux œuvres de charité l'excédent de ce qu'ils reçoivent à l'occasion de l'exercice de leur office ecclésiastique, après avoir pourvu à leur honnête subsistance et à l'accomplissement de tous leurs devoirs de leur propre état »*, notamment en acceptant de partager les rémunérations qu'ils peuvent recevoir par ailleurs.

Article 05. Il appartient à l'évêque de déterminer le montant à prélever sur les ressources de l'Église pour l'honnête subsistance des prêtres. Ce montant est établi chaque année selon le barème de traitement fixé au niveau diocésain.

Article 06. Les ressources de l'Église sont souvent liées aux actes ministériels, mais elles ne sont pas les ressources directes des prêtres : ceux-ci ne peuvent les recevoir personnellement.



Règles diocésaines

La plupart des règles diocésaines suivantes reprennent des dispositions déjà en vigueur. Toutes les décisions antérieures qui leur seraient contraires sont abrogées.

Article 07. Traitement et autres ressources

§1. Les prêtres diocésains ou en mission dans le diocèse reçoivent un traitement brut mensuel sur lequel sont retenues les cotisations sociales (maladie, vieillesse), la CSG et la CRDS due par chacun (part « assuré »). Ils perçoivent effectivement un traitement net établi à partir du « traitement de base diocésain » réévalué chaque année selon l'augmentation de « l'indice des prix à la consommation hors tabac » publié par l'INSEE avec un minimum fixé par la Conférence des évêques de France.

§2. Pour les prêtres bénéficiant d'autres ressources permanentes, le traitement versé est égal au traitement de base diocésain duquel est soustrait le montant global de ces revenus émanant d'une autre institution, scolaire, hospitalière ou autre... S'il arrive que ces ressources perçues par ailleurs soient supérieures au traitement de

base diocésain, il est demandé au prêtre de reverser au diocèse le supplément, après avoir défalqué ses frais supplémentaires et les impôts qu'il aurait éventuellement payés.

§3. Si un prêtre reçoit une rémunération ponctuelle dans le cadre d'un ministère extérieur à son ministère habituel (conférence, prédication d'une retraite...), il la reverse au diocèse après s'être remboursé de son transport. Si en accord avec l'Ordinaire, il la conserve, il doit la mentionner dans la déclaration de ses revenus pour le calcul de l'impôt.

§4. Pour les prêtres « retraités » touchant une ou plusieurs pensions de retraite, le traitement garanti est similaire à celui d'un prêtre non retraité. Il comprend les diverses pensions perçues, dont l'allocation CAVIMAC, complétées par un complément diocésain, si cela s'avère nécessaire.

§5. Pour l'ajustement du poste « autres revenus » de leur bulletin de traitement, les prêtres doivent communiquer en début d'année civile à la personne responsable des ressources humaines du diocèse le détail des montants perçus.

§6. De même les prêtres retraités signaleront le montant des pensions versées par la CAVIMAC et par les autres caisses de retraite éventuelles, afin que puisse être calculé le complément à verser par le diocèse.

§7. Pour les prêtres en maison de retraite médicalisée, le traitement perçu est composé de leur pension de retraite auquel le diocèse ajoute un complément de sorte que le prêtre perçoive le minimum vieillesse. Si le prêtre ne bénéficie pas de revenus ou d'un patrimoine suffisant pour payer sa maison de retraite, le diocèse l'aide à remplir un dossier d'inscription à l'aide sociale (Conseil départemental). Le responsable de l'équipe au service des prêtres aînés intervient pour accompagner chaque prêtre souhaitant ou devant entrer dans une maison de retraite médicalisée.

§8. Lorsqu'un prêtre exerce sa mission, ou une partie de sa mission, dans un organisme distinct du diocèse (établissement catholique, mouvement, autre diocèse, aumônerie nationale...), une convention est établie entre le diocèse et cet organisme, pour définir les modalités de la rémunération et des charges afférentes.

Article 08. Logement – téléphone

§1. Le diocèse a en charge le logement des prêtres incardinés qui assurent un service pastoral dans le diocèse et des prêtres non incardinés investis d'une mission dans le diocèse.

§2. Le logement des prêtres en paroisse est pris en charge par le diocèse.

– Chacun doit pouvoir disposer d'un logement comportant des lieux distincts des locaux utilisés pour le ministère: une chambre, un séjour/bureau, une installation sanitaire complète et si possible, une kitchenette.

– L'ensemble doit satisfaire aux normes minimales d'habitabilité, être suffisamment indépendant pour permettre une vie personnelle équilibrée. La surface de ce type de logement est de l'ordre de 50 m².

– Le logement doit être assuré dans des locaux disponibles situés dans des presbytères (communaux, associatifs ou diocésains), dans des locaux appartenant au diocèse ou à des associations immobilières liées au diocèse, enfin, dans certains cas, qui doivent rester exceptionnels, dans des appartements du parc locatif (social ou non).

– Toutes les demandes de dérogations aux principes ci-dessus énoncés seront soumises par écrit à l'arbitrage du vicaire général modérateur; il en est de même pour les locations en parc locatif extérieur au diocèse conclues à la charge du diocèse ou de la paroisse.

§3. Pour les prêtres en paroisse, logés en presbytère, dans des logements communaux ou propriété paroissiale, la paroisse prend en charge le loyer et les charges, ainsi que les charges de copropriété.

§4. Pour les prêtres hors paroisse dont la situation résulte d'une mission reçue, les frais de logement (loyer et charges) sont pris en charge par le diocèse selon le barème en vigueur.

§5. Pour les prêtres hors paroisse dont la situation résulte d'un choix individuel, la totalité des frais de logement est à leur

charge. À titre exceptionnel, une demande d'indemnités de logement peut être présentée par écrit au vicaire général.

§6. Les téléphones fixes des bureaux des presbytères ou des services diocésains sont destinés au ministère. Ils sont au nom et à la charge des paroisses ou du diocèse.

§7. Les prêtres logés gratuitement bénéficient d'un avantage qualifié d'« avantage en nature », spécifié sur leur bulletin de traitement par une somme supplémentaire correspondant au barème fiscal pour un avantage logement correspondant à un logement de deux pièces principales.

Article 09. Emploi d'une personne pour la cuisine et l'entretien

§1. Compte tenu de ce qui est demandé aux prêtres en matière d'activité pastorale, il est souhaitable que chacun puisse bénéficier de l'aide d'une personne qui prépare les repas, fait le ménage, entretient le linge et les vêtements...

§2. En ce domaine, des personnes bénévoles peuvent apporter leur contribution. Des repères sont donnés, dans le diocèse, pour la participation des bénévoles à la vie de l'Église.

§3. Lorsqu'il n'y a pas de bénévolat possible et qu'il semble indispensable de faire appel à un service rémunéré, il est recommandé de contractualiser avec une entreprise ou une association locale. L'embauche d'une personne par la paroisse (et jamais par le prêtre) ne sera envisagée qu'en dernier recours.

§4. En la matière, la consultation de l'économiste diocésain est obligatoire pour juger des modalités les plus adaptées mais aussi afin de respecter les procédures diocésaines en matière d'embauche, ainsi que les normes légales et fiscales qui s'appliquent

à l'Association diocésaine, seule habilitée à signer un contrat.

Article 10. Remboursements

§1. Les frais engagés pour des affaires personnelles (y compris la retraite spirituelle à l'exception de la retraite diocésaine) ou privées, ou encore par convenance personnelle ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement, ni par le diocèse, ni par la paroisse.

§2. Toute demande de remboursement doit être accompagnée des pièces justificatives et remise selon les modalités diocésaines en vigueur.

§3. Les frais engagés pour l'exercice d'un service diocésain ou d'un mouvement sont à la charge de ce service ou de ce mouvement.

§4. Les frais de déplacements engagés dans l'exercice normal du ministère (préparation et célébration des sacrements et sacramentaux, visite des familles ou réunions pastorales...) sont pris en charge par le diocèse exclusivement dans les paroisses dont le prêtre a reçu la charge. Le remboursement se fait au réel, par trimestre, grâce à la feuille — dûment remplie — reçue en début d'année de l'économat, selon le barème en vigueur dans le diocèse.

§5. Les frais de déplacement engagés par des prêtres remplaçants ou par des intervenants extérieurs sont pris en charge selon les normes en vigueur par la paroisse lorsque c'est la paroisse qui les a invités.

§6. Lorsqu'intervient un prédicateur ou un conférencier extérieur au diocèse, il convient de se reporter au barème actualisé chaque année par la Conférence des évêques de France.

§7. Lorsqu'intervient un prédicateur ou un conférencier membre du diocèse, sont dus uniquement les frais de déplacements, les frais engagés pour la documentation de

l'intervention et l'offrande correspondant à l'intention de la messe célébrée, s'il y a lieu.

§8. Quand une famille ou un mouvement ont sollicité la participation d'un prêtre ou d'un intervenant, c'est à eux de prendre en charge les remboursements nécessaires, non à la paroisse qui accueille.

§9. En matière de formation, documentation, réception, le remboursement des frais liés à l'exercice du ministère peut être demandé à l'instance pour laquelle ils sont effectués (diocèse ou paroisse).

§10. La taxe d'habitation des prêtres logés en paroisse est remboursée par la paroisse.

§11. Pour les prêtres *fidei donum*, un voyage aller-retour dans leur diocèse d'incardination est remboursé par le diocèse une fois tous les trois ans. Cette mesure ne concerne pas les prêtres d'origine étrangère qui sont incardinés dans le diocèse de Belley-Ars.

Article 11. Aides exceptionnelles

§1. Pour l'achat ou la réparation de véhicules, une aide peut être accordée par la caisse Saint-Christophe sous forme d'emprunt ou de subvention, selon les modalités à demander à l'économat diocésain.

§2. Pour l'achat de pneus neige ou 4 saisons, les prêtres ayant reçu une mission en montagne (paroisses situées sur le territoire où sont obligatoires les équipements entre le 1^{er} novembre et le 31 mars) peuvent bénéficier d'une aide pour un train de deux pneus neige tous les deux ans.

§3. Pour le remboursement de certaines dépenses de santé coûteuses (lunettes, appareil auditif, soins dentaires, etc...) des demandes d'aide exceptionnelle peuvent être adressées au service des ressources

humaines du diocèse afin que les fonds spéciaux de la CAVIMAC ou de la Mutuelle Saint-Martin puissent intervenir.

Article 12. Charges des prêtres

§1. Sont à la charge des prêtres

- les dépenses quotidiennes de nourriture
- les frais de voiture et de téléphone correspondant à leur usage personnel

- les autres frais personnels ordinaires de librairie, abonnements aux journaux, habillement, etc...

- la redevance TV du poste de télévision

- l'assurance de leurs biens propres: meubles, ordinateur, le risque n'étant pas couvert par l'assurance du propriétaire (mais l'assurance « risque locatif » est prise en charge par l'association diocésaine) ;

- la cotisation de la Mutuelle santé complémentaire à laquelle chaque prêtre doit être affilié personnellement.

§2. Lors des pèlerinages diocésains

- seul le prêtre qui a la responsabilité de l'aumônerie peut bénéficier de la prise en charge financière, excepté la nourriture

- les autres prêtres participent financièrement comme les autres pèlerins

- pour le pèlerinage de Lourdes, l'hébergement est offert à tous les prêtres, mais ils doivent régler les frais de transport et de nourriture.

§3. Lors des retraites et sessions diocésaines, les prêtres doivent acquitter une participation pour la nourriture, au moins égale au barème fiscal en vigueur, afin que cela ne soit pas considéré comme un avantage en nature à mentionner dans la déclaration des revenus. En pratique les participants donnent l'équivalent d'une offrande de Messe par jour.

§4. Les déménagements sont à la charge des prêtres. Mais ceux-ci peuvent bénéficier prioritairement de l'utilisation des véhicules utilitaires de l'évêché, notamment à l'occasion de leur nomination. L'intéressé peut réserver et emprunter gratuitement l'un de ces véhicules, à charge pour lui d'honorer les frais de carburant. Si aucun véhicule de l'évêché n'est disponible à la date choisie pour son déménagement, le prêtre peut préalablement demander à l'économiste diocésain la prise en charge de la location d'un véhicule utilitaire pour le transport de ses meubles.

Article 13. Congés et prêtres remplaçants

§1. *«À moins de raisons graves, le curé peut chaque année s'absenter pour des vacances durant au maximum un mois, continu ou non, les jours d'absence pour la retraite spirituelle n'étant pas comptés dans le temps de vacances ; cependant pour une absence de plus d'une semaine, le curé est tenu d'en avvertir l'Ordinaire du lieu»* (CIC 533§2).

Les congés ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre, et sauf raison majeure discernée avec l'Ordinaire du lieu, aucune absence ne peut dépasser un mois. Si la totalité des vacances et absences pour convenance personnelle, même fractionnées, dépassait un mois, le traitement serait amputé du nombre de jours de dépassement.

§2. Afin que la mission ne soit pas interrompue par les vacances du pasteur, celui-ci organise son remplacement en accord avec l'Ordinaire du lieu. Il peut demander au vicaire général de l'aider à organiser son remplacement. Ces absences sont à coordonner en doyenné et signalées de manière précise et écrite au doyen et au vicaire général.

§3. Le voyage aller et retour d'un prêtre remplaçant n'est à la charge de la paroisse d'accueil que si ce prêtre est appelé par le curé en accord avec le vicaire général, mais pas s'il propose ses services.

§4. La paroisse d'accueil s'engage à assurer au prêtre remplaçant: le logement, la nourriture, le blanchissage et les déplacements nécessités par le ministère. Les autres frais (par exemple les communications téléphoniques, Internet, etc...) seront à préciser avec l'intéressé. Les frais de communication à usage personnel ne seront pas pris en charge par la paroisse. Le prêtre remplaçant étant incardiné dans un diocèse perçoit déjà un traitement, et donc, la paroisse qui l'accueille ne lui verse pas un traitement supplémentaire.

§5. Si le prêtre remplaçant n'a pas de voiture, ou si son permis n'est pas valide en France, la paroisse d'accueil s'organise pour les déplacements concernant le ministère.

§6. La paroisse versera le montant des offrandes de messes célébrées par le prêtre durant son séjour, selon les normes appliquées dans le diocèse (au maximum 25 par mois).

Article 14. Offrandes de Messe

§1. La pratique des offrandes de Messe est encouragée par l'Église parce qu'elle stimule la charité des fidèles envers le Christ qui se donne dans l'Eucharistie, envers les vivants et les défunts qui sont l'objet des intentions, envers les prêtres qui appliquent la Messe et envers ceux auprès desquels ils exercent leur ministère (cf. Directives diocésaines). Les offrandes de messes sont des dons qui participent à la vie des prêtres.

§2. Les intentions et les offrandes de Messe des fidèles doivent être enregistrées dans les paroisses, sur un registre spécial et sur le compte paroissial des Messes.

§3. À la fin de chaque mois, ou au moment le plus convenable, le trésorier de la paroisse remet à chaque prêtre les offrandes des Messes qu'il aura appliquées dans le mois, selon le tarif en vigueur dans le diocèse .

§4. Tout prêtre garde néanmoins la possibilité de recevoir des intentions de Messes que les fidèles voudraient lui confier personnellement. Dans ce cas, il note soigneusement les intentions et les offrandes reçues, ainsi que la date de l'application des Messes. Seule la célébration des Messes demandées le rend quitte du contrat passé avec le fidèle et lui permet d'user librement des offrandes reçues.



© JULIA MICHELLE - UNSPLASH

§5. Par solidarité sacerdotale:

— Les prêtres doivent se limiter à l'acceptation de 25 offrandes de Messes par mois. Les jours où ils n'ont pas reçu d'intentions, ils peuvent en profiter pour appliquer la

Messe aux intentions de fidèles qui ne pourraient pas donner l'offrande prévue.

— Lorsque pour une raison majeure (maladie, opération, vieillesse...) un prêtre ne peut célébrer la messe, et donc ne peut recevoir d'offrandes de messes, le diocèse peut éventuellement lui verser un complément de traitement (fiscalisable)

— Chaque semestre (ou chaque trimestre), les prêtres ou les paroisses qui ont un surplus d'intentions sont invités à les envoyer au service des messes de l'évêché avec les offrandes correspondant au nombre de messes, afin que celles-ci soient partagées avec ceux qui n'en reçoivent pas suffisamment.

§6. Circonstances particulières:

— Les prêtres aînés ou en mission diocésaine, qui ne reçoivent pas directement d'intentions de Messe, peuvent en solliciter auprès du service des messes de l'évêché, qui leur en fournira en fonction de ses possibilités.

— Les prêtres des paroisses rencontrant un déficit d'intentions de messe peuvent également faire une demande d'aide exceptionnelle auprès du service des messes.

— Les prêtres incardinés dans le diocèse mais en mission hors diocèse, ne reçoivent pas d'intentions de messe du diocèse de Belley-Ars, mais de celui où leur mission se déroule.

— Pour les prêtres en année sabbatique, le nombre d'intentions de messe dépendra du contenu de cette année, et sera fixé avec le diocèse avant leur entrée en année sabbatique.

Mgr Pascal Roland

Par mandement

P. Christian Josselin — Chancelier

COMMUNIQUÉ DES NOMINATIONS

— 20 MAI 2026 —

À dater du 1^{er} septembre 2026, sauf mention particulière

— Fins de missions

Père Christian Josselin, délégué épiscopal pour les procédures relatives à la conservation et aux voyages de la relique insigne du Cœur du Saint Curé d'Ars, est déchargé de cette mission à dater du 1^{er} mars 2026, ainsi que les autres membres de la commission épiscopale: Mme Véronique Lefebvre, Mme Sandrine Nicolas-Lespinasse et M. Guy de Framond. L'évêque les remercie vivement pour les services accomplis dans le cadre de cette mission, laquelle est désormais sous la responsabilité du curé recteur d'Ars-sur-Formans.

Père Fabrice Letellier, membre des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse du Sacré-Cœur de Bourg-en-Bresse, est déchargé de sa mission au collège Jeanne-d'Arc de Bourg-en-Bresse. Il conserve ses autres missions.

Mme Véronique Lefebvre est déchargée à sa demande de son office de notaire de la chancellerie, à dater du 6 avril 2026. L'évêque la remercie vivement pour les services accomplis dans le cadre de cette mission depuis 2019.

— Conseil diocésain des affaires économiques (CDAE)

M. Jacques Frénéat, de la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, est nommé comme membre du Conseil diocésain pour les affaires économiques, pour une durée de 5 ans, à dater du 1^{er} juin 2026.

M. Christian Nicollet, du groupement paroissial Bienheureuse Rosalie Rendu de

Bellegarde-sur-Valserine, est renouvelé comme membre du Conseil diocésain pour les affaires économiques, pour une durée de 5 ans, à dater du 22 avril 2026.

M. Luc Robert, du groupement paroissial de Marboz-Saint-Etienne-du-Bois-Viriat, est nommé comme membre du Conseil diocésain pour les affaires économiques, pour une durée de 5 ans, à dater du 1^{er} juin 2026.

M. Olivier Rocoffort, du groupement paroissial de Belley, est renouvelé comme membre du Conseil diocésain pour les affaires économiques, pour une durée de 5 ans, à dater du 1^{er} septembre 2026.

— Nouvelles missions

Père Jean-Maxime Bertrand, membre des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul et vicaire dans la paroisse du Sacré-Cœur de Bourg-en-Bresse, est chargé en outre de l'aumônerie du collège Jeanne-d'Arc de Bourg-en-Bresse.

M. l'abbé Daniel-Paul Bilis, ayant atteint l'âge de 75 ans, est déchargé de son office de curé et nommé administrateur du groupement paroissial d'Ambronay, pour une durée d'un an. En outre il est renouvelé dans sa mission de responsable de la Commission diocésaine d'approbation des programmes des concerts dans les églises, pour une durée d'un an.

— Renouvellement des prêtres aînés (pour une durée d'un an)

M. l'abbé Louis Brun: responsable de la Bibliothèque Saint-Anthelme (Belley).

M. l'abbé René Catherin: services pastoraux dans le groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine.

M. l'abbé Pierre Cattin: aumônier diocésain de l'action catholique des femmes et service pastoral à la Maison Saint-Joseph de Jasseron.

M. l'abbé Bernard Colomb: services pastoraux dans le groupement paroissial de Miribel.

M. l'abbé Pierre Darmedru: aumônier du Centre Psychothérapique de l'Ain et service pastoraux dans la paroisse de Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse.

M. l'abbé Patrick Giraud: services pastoraux dans le groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex et à l'hôpital Tougin.

M. l'abbé Michel Monerrat: à la disposition du diocèse de Laghouat-Gardaïa à Tamanrasset (Algérie).

M. l'abbé Michel Page: notaire de la Chancellerie.

M. l'abbé Robert Poirier: prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial de Lagnieu et aumônier de l'hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey.

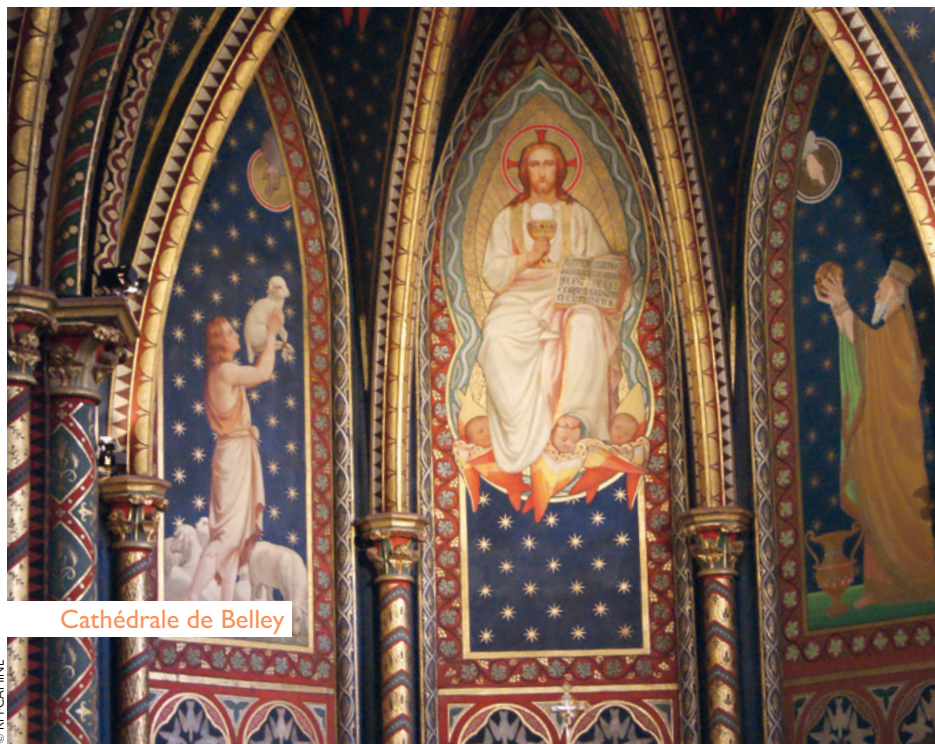
Ces nominations seront promulguées dans Église des Pays de l'Ain. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars, le mercredi 20 mai 2026, en la fête de saint Bernardin de Sienne

Mgr Pascal Roland

Par mandement

P. Christian Josselin — Chancelier



COMPTE RENDU DU CONSEIL PRESBYTERAL DES 7 ET 8 MAI 2026

Le conseil presbytéral s'est réuni jeudi 7 et vendredi 8 mai à l'abbaye de Saint-Rambert. Le vendredi matin, les doyens ont rejoint le conseil.



L'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey

Partage autour de *Dilexi te*.

La session a commencé par un partage sur deux textes tirés de l'exhortation du pape Léon XIV, *Dilexi te*. Les échanges ont permis à chacun de réfléchir à l'accueil des plus pauvres dans son ministère.

La session du presbyterium des 27 et 28 août

Nous avons ensuite élaboré le programme de la session du presbyterium des 27 et 28 août prochains à Ars.

La première journée, les prêtres se mettront à l'écoute de la lettre du pape aux prêtres de décembre 2025: «*Une fidélité qui génère l'avenir.*» Le Père Michel-Jean Pillet fera une présentation générale de

ce document. Nous prendrons ensuite un temps en petites équipes pour un partage à partir de deux extraits. Des témoignages sur la fraternité sacerdotale et une table ronde sur l'aide apportée par les mouvements spirituels sacerdotaux viendront enrichir les échanges.

La seconde journée aura pour thème la cohérence des sacrements. Certains ont des difficultés à comprendre le lien des sacrements entre eux. Ainsi, une personne qui n'est pas mariée religieusement peut-elle recevoir le sacrement de la confirmation? Quel lien entre le sacrement du mariage et celui de la confirmation? Comment tenir à la fois la cohérence théologique des sacrements et l'accueil

des situations hors cadres? Comment ne pas tomber dans une dureté pastorale, ni succomber à un relativisme théologique? Accompagner dans la vérité et la charité est un défi immense. Bien des conversions intellectuelles et pastorales sont à vivre pour demeurer fidèles au don que le Seigneur a confié à l'Église.

Pour nous aider à réfléchir à cette question délicate, le Père Martin Pinet rappellera les bases théologiques. Le Père Emmanuel Faure prendra le relais pour aborder le point de vue pastoral: initier à la vie chrétienne ou préparer aux sacrements? Suivront ensuite des échanges entre les prêtres.

Un temps en équipe réunira ensuite les participants pour travailler une situation pastorale (mariage, catéchuménat, demandes de personnes homosexuelles).

La rentrée diocésaine du 29 août

La rentrée diocésaine du samedi 29 août se déroulera à la Trappes des Dombes. L'exhortation *Dilexi te* du pape Léon XIV en sera la trame. Ce texte du magistère interpelle chacun sur son attention aux plus pauvres. Le Père Partick de Varax le présentera. Un forum permettra à chacun de découvrir les différents mouvements caritatifs œuvrant dans le diocèse. Durant l'après-midi, chaque doyenné s'interrogera sur sa manière de répondre à l'appel du pape.

Autres informations

Le Père Christian Josselin, chancelier, a proposé une modification pour l'inscription de la confirmation dans les registres. Il n'y aura plus de liste des confirmés dans les registres de catholicité paroissiaux, mais uniquement dans le registre diocésain. Un exemplaire de la liste établie pour la célébration, signé par l'évêque, serait inséré au registre diocésain. En revanche, les paroisses auraient toujours à remplir les notifications de confirmation sur les certificats de baptêmes des confirmands pour les registres à transmettre en fin d'année à la chancellerie.

Pour les dossiers des catéchumènes, l'an prochain, ne seront déposés sur *Venio* que la fiche de renseignement et de discernement ainsi que la lettre à l'évêque (celle-ci peut être envoyée par la Poste). Les paroisses veilleront à avoir un dossier complet pour chaque catéchumène pour remplir les registres convenablement. Les informations de la fiche permettent d'interpeller les paroisses si nécessaire. À ce sujet, les prêtres qui rencontrent des situations complexes sont invités à prendre contact au plus tôt avec le service du catéchuménat afin de discerner avec l'évêque ce qui est le plus opportun pour les personnes.

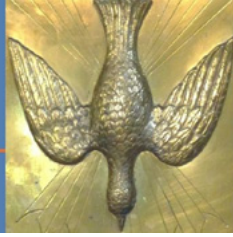
La célébration de la messe chrimale est reconduite à Ars en 2027.

À l'arrivée du nouvel évêque, des élections seront organisées pour constituer un nouveau conseil presbytéral.

Père E. Faure

INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE A BELLEY-ARS



«La partie informative (présentation des rapports) de l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à tous les fidèles du diocèse: prêtres, diacres, consacrés, laïcs en mission ecclésiale ou ayant reçu une lettre de mission, salariés et bénévoles de l'ABDA, membres des conseils paroissiaux, etc.» (Article 6 du Règlement intérieur).

Cet avis tient lieu d'invitation.

Pour une bonne organisation, veuillez vous inscrire avant le 5 juin 2026 sur le lien suivant: <https://agadba2026-salledespaydelain.venio.fr/fr>



Pères, ma Sœur, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'association diocésaine de Belley-Ars, qui se déroulera :

Le vendredi 19 juin 2026 à 10h

Salle des Pays de l'Ain
29, rue du Dr Nodet
01000 Bourg en Bresse

L'ordre du jour est le suivant :

- Temps de prière
- Rapport moral présenté par Mgr Pascal Roland, Président de l'Association diocésaine
- Rapport d'activité et de gestion présenté par Mr Jérôme Rougié, économiste diocésain et le Cabinet RYDGE
- Présentation de la contribution des paroisses concernant la solidarité financière entre les paroisses et le diocèse
- Élection de nouveaux membres titulaires de l'association diocésaine
- Élection de nouveaux membres du conseil d'administration de l'association diocésaine

À l'issue de cette rencontre, vous êtes invités à un apéritif convivial.

Dans l'attente de cette rencontre je vous assure de mes sentiments cordiaux et reconnaissants.

+ Pascal Roland, évêque de Belley-Ars
Président de l'Association diocésaine de Belley-Ars

SESSION DU PRESBYTERIUM

Jeudi 27 août 2026

au Foyer sacerdotal à Ars

- 8h45** Accueil au Foyer sacerdotal
- 9h** Louange puis *lectio divina*
- 9h45** Père Michel-Jean Pillet: Présentation de la lettre aux prêtres de Léon XIV: «*Une fidélité qui génère l'avenir*»
- 10h15** Partage en équipe
- 11h** Mise en commun
- 11h45** Messe
- 12h45** Repas
- 14h30** Office du Milieu du jour
- 14h45** Témoignages de prêtres
- 15h15** Partage en équipe
- 16h** Mise en commun
- 16h30** Pause
- 17h** Synthèse par Mgr Roland
- 17h20** Table ronde sur les mouvements d'entraide sacerdotale
- 18h30** Adoration puis vêpres
- 19h20** Repas

Vendredi 28 août

au Foyer sacerdotal à Ars

- 7h30** Laudes
- 8h** Petit déjeuner
- 9h** Louange puis *lectio divina*
- 9h45** Père Martin Pinet: «*La cohérence des sacrements, approche théologique.*»
- 10h30** Père Emmanuel Faure: «*Initier à la vie chrétienne ou préparer aux sacrements? Approche pastorale.*»
- 11h20** Échanges avec les intervenants
- 12h** Adoration
- 12h45** Repas
- 14h30** Témoignages de néophytes
- 15h** En équipe travail sur une situation pastorale complexe
- 16h** Mise en commun puis informations diocésaines
- 16h45** Pause
- 18h** Messe à la Basilique suivie des vêpres
- 19h2** Repas
- 20h30** Soirée autour de notre évêque



JOURNÉE DE RENTRÉE DIOCÉSAINNE

le samedi 29 août 2026 à l'abbaye Notre-Dame-des-Dombes

Chers amis,

Pour la 5^e année consécutive, compte-tenu de l'expérience positive et vu les encouragements du Conseil Presbytéral, je renouvelle le rendez-vous annuel de rentrée, pour que nous puissions démarrer l'année pastorale d'un même pas.

Cette fois-ci, le rendez-vous sera d'autant plus important qu'on peut raisonnablement espérer qu'un nouvel évêque aura été nommé d'ici l'été et qu'il participera à cette journée, même sans avoir encore été installé dans sa charge pastorale.

Comme d'habitude, cette journée diocésaine sera précédée d'une session du presbyterium les jeudi et vendredi. Le samedi, tous les diacres, consacrés et fidèles laïcs sont invités à nous rejoindre pour une journée commune, afin de nous laisser envoyer en mission tous ensemble pour l'année 2026/2027.

Je suis donc heureux de vous convoquer pour la cinquième journée de rentrée diocésaine, samedi 29 août à l'abbaye Notre-Dame-des-Dombes (1600 route de l'abbaye, 01 330 LE PLANTAY)

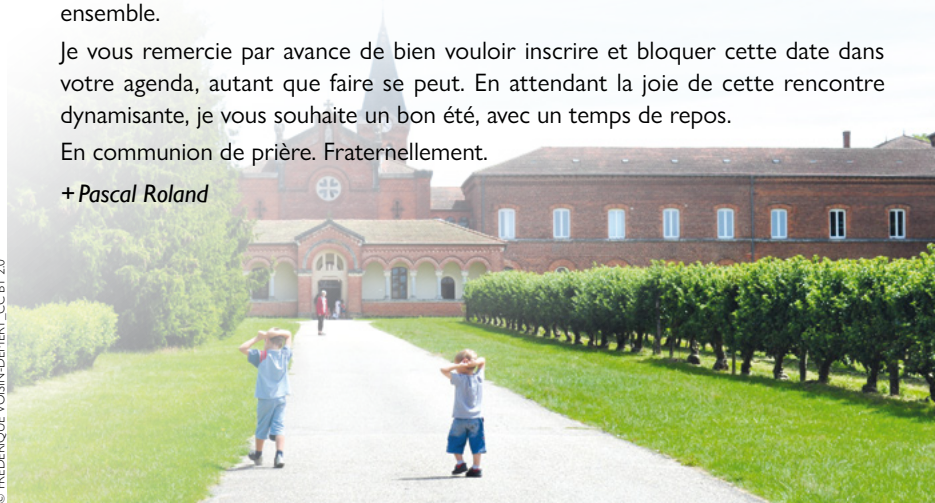
Cette rentrée s'inscrira dans la dynamique des précédentes sur le thème de la nouvelle évangélisation. Cette fois-ci nous nous mettrons à l'écoute de l'exhortation apostolique du pape Léon XIV «*Dilexi te*», qui nous demande un choix radical et décisif en faveur des plus faibles. Nous le vivrons dans le contexte de l'affluence de jeunes et d'adultes qui entrent actuellement dans la vie chrétienne et nous poussent à prendre l'Évangile davantage au sérieux.

Cette journée concerne tous les paroissiens, mais je compte particulièrement sur la participation de tous les membres de conseils paroissiaux et des diverses équipes paroissiales, qui auront à déployer tout au long de l'année ce que nous aurons reçu ensemble.

Je vous remercie par avance de bien vouloir inscrire et bloquer cette date dans votre agenda, autant que faire se peut. En attendant la joie de cette rencontre dynamisante, je vous souhaite un bon été, avec un temps de repos.

En communion de prière. Fraternellement.

+ *Pascal Roland*



Samedi 29 août 2026

à l'abbaye Notre-Dame-des-Dombes

- 9h** Accueil café
9h30 Louange
10h Mot d'ouverture
Présentation de l'exhortation apostolique *Dilexi te*
(P. Patrick de Varax)
10 h45 Témoignages
11 h30 Stands/ateliers des mouvements
et associations au service des plus pauvres

Repas tiré des sacs

- 14 h30** En doyenné, temps de réflexion: « Comment mettre en route un processus dans les paroisses pour mettre en œuvre l'amour préférentiel pour les pauvres.
16h Eucharistie
17h Envoi

*Une garderie pour les tout-petits et une animation spécifique pour les jeunes seront mises en place afin de favoriser la participation en famille.
Appel à volontaires (grands-parents, parents, grands jeunes) pour organiser et assurer la garderie. Contacter le Père F. Pelletier: 06 12 19 75 61*



Vie DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE



25 - 28 SEPTEMBRE 2026



PRIÈRE

POUR ACCUEILLIR UN NOUVEL ÉVÊQUE

Le conseil presbytéral et les doyens proposent cette prière pour préparer nos cœurs à l'arrivée d'un nouvel évêque.

Dieu notre Père, ton Fils Jésus a choisi les Apôtres pour sanctifier ton peuple,
le conduire et lui annoncer l'Évangile.
Nous t'en prions: accorde à notre Église diocésaine un pasteur selon ton cœur
qui saura nous guider et nous accompagner dans notre mission.
Rends-nous ouverts et accueillants
à celui que l'Esprit Saint choisira comme évêque de Belley-Ars.
Confiants que tu exauces la prière de tes enfants,
nous te le demandons et te rendons grâce
par Jésus-Christ, notre Seigneur.
Amen



Dans l'attente de la nomination de notre nouvel évêque, nous souhaitons dès à présent préparer avec vous son accueil ainsi que l'annonce officielle qui sera faite à l'ensemble du diocèse. **Pour que cette joie soit partagée au même moment par tous les diocésains, nous vous invitons à faire sonner les cloches de vos glises à 18h le jour où la nomination sera rendue publique.**

Plus
d'infos
ici



La Nuit des
églises

LA NUIT DES ÉGLISES

Début 2025, dans le Groupement Paroissial de Pont d'Ain, sous l'impulsion du Père Jean Mpongo Védi, une poignée de paroissiens se sont lancés dans l'organisation de la Nuit des Églises. Cet évènement a été lancé il y a une vingtaine d'années par la Conférence des évêques de France. Cet évènement est dans l'esprit de la CEF une occasion d'ouvrir les églises dans un cadre autre que le cadre purement religieux, ou dans un cadre purement patrimonial et avec un temps convivial permettant d'intéressants échanges.

Compte-tenu de la richesse de notre groupement paroissial, nous avons défini et réalisé un programme ambitieux intégrant les 4 soirées des deux week-ends, à savoir le dernier de juin et le premier de juillet.

Nous avons fait en sorte de déployer au cours des quatre soirées quatre facettes de l'Église d'aujourd'hui, avec à chaque fois une visite patrimoniale : la première soirée a été consacrée à une visite-lecture autour du récit de la Crucifixion de saint Jean en l'église de Varambon, qui se prêtait bien à l'exercice compte-tenu de son architecture ; la seconde, le samedi soir, en l'église de Poncin, les Pères Jean et Vincent-de-Paul ont célébré une très belle messe à la bougie, accompagnés par un chœur de chants grégoriens.

Le deuxième week-end a été consacré plutôt à des conférences : le vendredi, à Saint-Jean-le-Vieux, une conférence lumineuse du Père Blot sur un texte fondateur, le Credo de Nicée-Constantinople,



à Varambon



Messe à la bougie à Poncin

dont nous célébrions le 1700^e anniversaire. Enfin, le dernier samedi, en l'église de Pont-d'Ain, nous avons programmé une conférence sur les cloches médiévales, par Thierry Gonon et un concert par un ensemble ayant un attachement particulier à l'église locale.

En 2026, on remet ça... Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter. Si vous voulez organiser cela chez vous, n'hésitez pas non plus, c'est très enrichissant et ça amène de nouvelles perspectives !

Jean-Pierre Gerfaud, Thierry Gonon

LA PASTORALE DE LA FAMILLE

ET LES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS EN LIEN AVEC LA FAMILLE

Les associations et mouvements en lien avec la famille se sont retrouvés fin avril, à l'invitation de Monseigneur Roland, pour un temps convivial et de partage.

Afin de remplacer le tour de table traditionnel, il a été proposé une déambulation autour de panneaux de présentation des actions pastorales pour la famille sur notre diocèse afin d'en découvrir la richesse. En vis-à-vis, nous avons présenté les initiatives proposées au niveau national. Cela a permis à nos invités d'identifier des pistes à développer ou de nouvelles aspirations qui pourraient voir le jour sur notre territoire.

Nous avons ensuite mobilisé les associations et mouvements autour du sujet de la vie en poursuivant la soirée par un travail en petits groupes, en partant du document du dicastère «*La vie est toujours un bien*». Nous vous interpellons aujourd'hui sur ces deux questions qui leur ont été posées :

— Comment dans vos missions et au sein de vos associations et mouvements «*annoncez-vous aux hommes de notre temps avec fermeté et amour, l'Évangile de la vie*» (*Evangelium Vitae*) ?

— Quelles actions concrètes pourrions-nous réaliser ensemble pour honorer la vie et toucher le plus grand nombre possible de personnes dans notre diocèse ?

Il ressort de ces échanges l'importance des relations que nous développons les uns envers les autres de façon collective et individuelle et, la nécessité de la transmission qui permet à toutes les générations de créer des liens, à l'image de la sainte trinité. Pour répondre à nos besoins fondamentaux, il faut savourer des moments des détente et de convivialité, approfondir nos relations familiales, amicales et paroissiales. Cela permet de partager avec d'autres nos difficultés et d'apporter de la joie et de l'émerveillement. Les témoignages de foi et les fraternités de prière sont essentiels et peuvent être vécus à travers de grands rassemblements diocésains comme le Jubilé des familles ou des initiatives plus intimes.

Des idées ont été lancées, à nous tous maintenant de les mettre en œuvre pour que la vie soit célébrée, dans nos familles, nos paroisses, notre diocèse.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Pastorale de la famille si vous souhaitez nous proposer une action qui vous tient à cœur.

Pastorale des Familles
pastoraledesfamilles01@belley-ars.fr



LA FÊTE DE SAINT PIERRE CHANEL

Le saint martyr, patron de l'Océanie, est célébré chaque année à Futuna où il est mort le 28 Avril 1841, et à Cuet, son pays natal.

Là-bas dans le Pacifique, Wallisiens et Futuniens s'unissent dans la prière en rendant grâces pour ce missionnaire mariste qui a offert sa vie. Sa mort a été semence de chrétiens. à Cuet, le samedi 25 avril, nous étions nombreux à nous rassembler sous un chapiteau dressé pour l'occasion. Chrétiens de la région, dont de nombreuses familles, et de nombreux Océaniens ont participé à cette messe concélébrée. A l'invitation de Mgr Roland, je suis venu avec joie pour cette belle célébration et la conférence de l'après-midi sur la vie de Pierre-Chanel. Rappel des grandes étapes, sa naissance en 1803, sa formation à Cras, Meximieux et Brou, son ordination sacerdotale en 1827 et les premières années de ministère à Ambérieu et à Crozet. Et surtout l'aventure missionnaire avec le long



voyage l'ayant conduit à Wallis et Futuna où il fut «l'homme au cœur bon». Joie de cette journée avec une cinquantaine de Futuniens et Wallisiens venus en famille de plusieurs régions de France. Ils ont chanté lors de la messe, ils ont partagé le repas avec les cochons rôtis préparés à la manière océanienne et ils ont dansé, suivant la tradition où chants et danses expriment le bonheur de se rassembler. Action de grâces à Dieu pour saint Pierre Chanel, ainsi honoré dans le sanctuaire qui lui est consacré.

Jean-Yves Riocreux, ancien curé de la cathédrale de Nouméa.



MOT D'ACCUEIL DU PÈRE PIERRE-YVES MONNOYEUR — RECTEUR

Je suis heureux de vous accueillir au nom de notre évêque au sanctuaire de Cuet. Il est retenu par une mission qui est importante préparer les catéchumènes au sacrement de la confirmation et je puis vous annoncer que 6 nouveaux catéchumènes ont frappé à la porte de notre communauté pour cheminer vers l'initiation chrétienne!

Chers amis d'où que vous veniez de l'Océanie ou d'Europe, du lointain ou du proche: soyez bienvenus!

Aujourd'hui notre sanctuaire continue de vivre avec quelques restructurations dans son devoir de Mémoire du témoignage de la vie de Pierre Chanel le Bressan dont cette année fête le jubilé de 185 ans de sa naissance au ciel!

Je tiens à saluer tous ceux et celles qui ont veillé, hier et qui veillent encore aujourd'hui, sur ce patrimoine culturel et spirituel.

À la suite de Pierre Chanel la mémoire de son témoignage de vie continuera sous d'autres formes et dans un partenariat renouvelé avec nos élus au service de

nos concitoyens quelles que soient leurs convictions en conjuguant les dimensions culturelles et spirituelles de ce haut lieu où Pierre Chanel a vu le jour!

Que Pierre Chanel, saint Pierre Chanel pèlerin d'Espérance, homme au cœur «bon» nous aide à témoigner comme lui avec audace de l'Évangile en actes au service de l'Humanité!

Merci Monseigneur d'être parmi nous, vous qui connaissez si bien les contrées d'Océanie et d'ailleurs.

Aidez-nous en cette Eucharistie à l'école de saint Pierre Chanel à nous laisser missionner par le Christ pour être une communauté Missionnaire d'Espérance!



LE MCR

« LE CHEMIN VERS LA SAINTETÉ »

Une journée diocésaine était organisée par le MCR du diocèse, le 10 mars 2026 à la maison Jean-Marie-Vianney.

Le MCR est un mouvement d'action catholique, guidé par le principe de « Voir », « Discerner » et « Agir ». Dans le diocèse de Belley-Ars, 320 adhérents sont répartis en 25 équipes repérées par des gommettes rouges sur la carte.



En équipe, tous les mois, à l'aide du livret d'année conçu par l'équipe nationale, un approfondissement spirituel, une relecture de vie, un ressourcement sont proposés avec un thème. Cette année, le chemin vers la sainteté.

Le MCR permet à tous de mieux vivre le moment présent. Les retraités sont porteurs de joie et acteurs d'espérance en lien avec la société et l'Église.

Une équipe diocésaine propose des temps forts, des sorties conviviales, des journées de réflexion et de partage appelées JODIO.



Notre dernière rencontre

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Père Vincent Feroldi du diocèse de Lyon, responsable national du service du dialogue islamo chrétien, lors d'une journée diocésaine à Bourg avec une centaine de personnes. Le thème était une question : « Comment vivre en 2026 un dialogue inter-religieux fécond et nécessaire ? »

Après avoir posé les bases de la pertinence de la question, le Père Feroldi a fait un rappel historico-chronologique des 3 "religions du livre". Pour ce qui est du monde musulman, il nous a incités à la prudence dans l'emploi des mots (exemple des termes islamiste et islamique). Après avoir évoqué les fondamentalismes présents



Une centaine de personnes à la journée diocésaine à Bourg-en-Bresse.



dans toutes les religions, le Père Feroldi a rappelé *Nostra aetate*, déclaration du concile Vatican II, promulguée en octobre 1965 par le pape Paul VI et les attitudes de rapprochement qui ont jalonné le pontificat du pape François.

La messe à la chapelle a été concélébrée par les Pères Vincent Feroldi, Christian de Boysson et Jean-Luc Débarbouillé, en présence de Claude Igonenc, diacre.

L'après-midi, en petits groupes, nous avons répondu à deux questions :



La messe à la chapelle.

– Puis-je partager un exemple de dialogue interreligieux fécond, vécu récemment ?

– Quelles sont les difficultés rencontrées aujourd'hui pour vivre ce dialogue ?

Les difficultés concernent principalement la méconnaissance de l'autre et les attitudes spirituelles nécessaires pour vivre un dialogue seraient d'abord l'ouverture et une écoute de qualité.

L'évocation de Mgr Pierre Claverie termine la journée. Il a dit « *avoir besoin de la vérité des autres* », non par relativisme, mais par une conviction intime de l'authenticité du chemin spirituel vécu par ses amis musulmans, dont un chrétien doit savoir profiter.

Pascale Dehaas

PÈLERINAGE À LOURDES

POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BELLEY-ARS

Pour la troisième année consécutive, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique de Belley-Ars a organisé un pèlerinage à Lourdes pour les collégiens et lycéens du diocèse la semaine précédant la fête de l'Ascension, du 11 au 15 mai 2026.

Cette édition 2026 a rassemblé quatre établissements: le collège et le lycée Saint Joseph de Miribel, l'Institution Lamartine de Belley, l'Institution Saint Pierre de Bourgen-Bresse et enfin le collège Jeanne-d'Arc de Gex. Au total, cinquante élèves et dix accompagnateurs ont vécu une très belle expérience spirituelle et fraternelle.

Tout au long de la semaine, nous avons marché dans les pas de Bernadette à travers la découverte de lieux emblématiques: ses maisons (moulin de Boly et le cachot), la grotte des apparitions, la bergerie ainsi que le village de Bartrès où nous avons passé toute la journée du mercredi. Parmi les points d'orgue de ce pèlerinage, nous retiendrons la messe internationale célébrée dans l'impressionnante basilique Saint-Pie X pour fêter l'Ascension; ainsi que la messe à la grotte le vendredi matin à chaque fois présidées par le cardinal Jean-Marc Aveline.

Les élèves ont également eu la joie de découvrir les nombreuses basiliques du sanctuaire, de vivre une très belle veillée de prière en présence des reliques de Carlo Acutis et, bien sûr, de participer à la procession mariale. Notre diocèse était une nouvelle fois à l'honneur puisque nous étions chargés de porter la statue de Marie et d'assurer le cheminement des pèlerins lors de la procession.

Ce pèlerinage à Lourdes restera gravé dans les cœurs comme un temps fort marqué par l'émotion, la prière, la joie et la bienveillance entre chacun. Elle aura aussi permis la création d'amitiés et de recevoir de nombreuses grâces. Chaque pèlerin est reparti heureux, avec le sentiment d'avoir vécu une expérience de foi unique et précieuse.

La prochaine édition est déjà programmée pour mai 2027.

Nicolas Clair



RENCONTRE AVEC NICOLAS PRÉVOST

Guillaume Prévost, secrétaire général de l'enseignement catholique depuis septembre, est venu, mercredi 20 mai 2026 à la rencontre des acteurs du diocèse dont ces chefs d'établissement.

Suite à l'invitation du directeur diocésain, Guillaume Prévost est venu échanger et découvrir la réalité de notre diocèse, à la fois terre de contraste et de dynamisme. Mercredi matin, le secrétaire général a d'abord présenté les enjeux, les perspectives et l'actualité de l'enseignement catholique avant d'avoir un échange dense et nourri avec les chefs d'établissement. Ce temps fut profitable à tous et à permis à nos chefs d'établissement de mettre en lumière leurs quotidiens et les grandes questions nationales.

Un déjeuner convivial s'en est suivi. Guillaume Prévost a ensuite visité le lycée Saint-Pierre avant de rentrer à Paris.

Sylvain Laulagnet — Directeur diocésain de l'enseignement catholique



AVIS DE DÉCÈS

Dans l'espérance de la résurrection du Christ, la Mission Catholique Vietnamienne de Paris a la profonde tristesse de vous faire part du décès du **Père Gilbert Nguyen Kim Sang** Ancien Recteur de la Mission catholique vietnamienne de Paris rappelé à Dieu le :

Samedi 16 mai 2026

à l'âge de 74 ans (1951-2026)

50 ans de Vie Religieuse dans la Congrégation de la Sainte Famille de Long Xuyen
30 ans de sacerdoce

Rendons grâce à Dieu pour tout le ministère que le Père Gilbert Nguyen Kim Sang a accompli au service de l'Église et confions-le à la miséricorde du Seigneur.

Paris, le 16 mai 2026

*Pour la Mission catholique vietnamienne de Paris,
Le Père Recteur Jean Vu Minh Sinh*

MARCHE AVEC L'ÉVANGILE DU 2 MAI

Près de 30 personnes ont participé à la Marche avec l'Évangile du samedi 2 mai au château des Allymes.

Nous y avons été accueillis par Jean-Philippe Perret, historien, qui nous a raconté avec passion l'histoire du château. Il a été édifié à partir de 1318 à des fins militaires sur la frontière entre le Dauphiné et la Savoie qui seront en conflit permanent à travers les siècles.

Par un escalier en colimaçon, il est possible de monter dans la tour. Arrivés en haut nous découvrons d'abord l'impressionnante charpente, et ensuite un panorama exceptionnel sur la Bresse et la Dombes. Après le pique-nique à l'abri du vent dans la cour, nous avons pris le chemin qui commence par une longue descente à travers les bois. Nous recherchons un endroit propice pour la prière, et nous finissons par trouver une accueillante clairière. Avant de commencer, il faudra en attendre quelques uns qui s'étaient attardés pour ramasser du muguet. Ici, il fleurit plus tard que dans la plaine! Comme à l'habitude, nous partageons l'Évangile du lendemain, ce passage

de l'Évangile de Jean où Jésus nous dit «Moi, je suis le Chemin, la Vérité et la Vie». Et une fois encore, nous expérimentons la richesse du partage. C'est le moment du retour, avec pour finir un bon raidillon: plus personne ne parle, ça grimpe! Mais que des sourires à l'arrivée après cette belle journée, au revoir à tous, à une prochaine fois!

Maurice Simplex

*Samedi 13 juin marche avec l'Évangile
Les crêtes de l'Hergues et la chartreuse d'Arvière*



LES BAPTÊMES D'ADULTES

TÉMOIGNAGES



© CHRISTIANE FLORE

Témoignage de Maryline

En entrant dans l'église ce 4 avril, j'ai ressenti à la fois de la sérénité et une forme de joie intérieure, difficile à exprimer avec des mots. Ce cheminement m'a permis de donner un sens nouveau à ma foi et à ma vie.

Pendant la célébration, j'ai été touchée par l'accueil de la communauté et par la bienveillance qui m'entourait.

Le geste de l'eau du baptême versée a symbolisé pour moi un renouveau, un sentiment de paix profonde, accompagné d'une grande gratitude. Ce moment a renforcé mon désir d'avancer avec confiance et espérance.

Mon baptême représente pour moi un engagement sincère et aujourd'hui encore, je garde en moi cette lumière et cette force intérieure reçues ce jour-là.

Témoignage de Juliette

J'ai grandi loin de la foi, et pourtant, Dieu a toujours été là, quelque part en moi : malgré

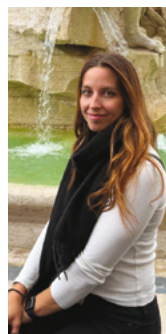
une éducation dans une famille athée, enfant, je ressentais déjà le besoin de le prier. Puis à l'adolescence, je me suis peu à peu éloignée de lui, jusqu'à perdre la foi.

En 2017, la perte brutale de mon petit frère

a profondément bouleversé ma vie. Submergée par la douleur, l'injustice et la colère, j'ai cherché ailleurs des réponses qui n'ont jamais apaisé mon cœur.

En 2022, ma sœur m'a demandé de devenir marraine de sa fille, j'ai fait un premier pas vers l'Église en commençant une préparation au baptême, que j'ai finalement interrompue.

Quelques années plus tard, la demande de baptême de mon fils a été un véritable tournant. À travers ses questions sur Jésus, j'ai



commencé à chercher, à lire la Bible... et peu à peu, ma foi s'est ravivée. Mon désir de recevoir le baptême s'est alors imposé comme une évidence.

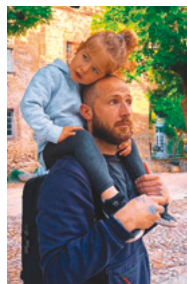
Avec mon conjoint, nous avons naturellement choisi de nous marier à l'Église. Les rencontres, l'accompagnement et la vie de la paroisse ont confirmé cet appel que je portais en moi depuis l'enfance.

Lors de la Vigile pascale du 4 avril 2026, j'ai enfin répondu à cet appel en recevant le baptême, avec une joie profonde: je suis devenue enfant de Dieu. Je sais désormais que, même lorsque je m'éloignais, Dieu n'a jamais cessé de m'appeler à lui.

Je suis profondément reconnaissante envers toutes les personnes qui m'ont accompagnée sur ce chemin, en particulier le Père et Martine, ma marraine. Je continue d'avancer, pas à pas, dans la foi.

Témoignage de Tristan

Lors de mes 20 ans, un voyage à Rome m'a fait ressentir un appel dans une église. Plus tard, à la basilique Saint-Pierre du Vatican, cet appel s'est confirmé. J'ai pris un billet d'avion sur un coup de tête, et sur place, j'ai eu une révélation. Ensuite, après réflexion,



j'ai rencontré le Père de la paroisse à la fin d'une messe dominicale pour découvrir la foi.

J'ai alors suivi le parcours Alpha, le parcours Re-découverte et la catéchèse, puis j'ai été accompagné jusqu'à la préparation de mon mariage. Aujourd'hui, je

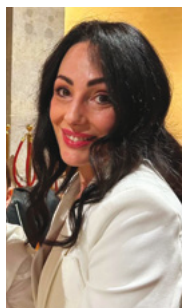
m'efforce de vivre pleinement ma foi chrétienne, en harmonie avec ma vie personnelle. J'ai été baptisé la nuit de Pâques cette année.

Témoignage de Léa

Ce témoignage n'a pas été facile à écrire, car vous faire part de mon baptême signifie reprendre tout le fil de ma vie et analyser «comment j'en suis arrivée là?»

Enfant je côtoie la foi sans pour autant être invitée à la vivre. Ma grand-mère vivait sa foi en Italie avec ses sœurs mais était très discrète en France. Pourtant elle murmurait une phrase en me faisant le signe de croix sur le front chaque soir quand je dormais chez eux.

J'ai longtemps vécu comme une injustice de n'avoir pas reçu le cadeau du baptême. Moi qui croyais en Dieu, qui le défendais et sentais sa présence en moi, j'étais rejetée, je ne faisais pas partie de «la famille» des chrétiens.



J'avais un attrait très fort pour Jésus me poussant à me renseigner mais ce n'était pas suffisant pour me lancer. Le temps de préparation me freinait et j'avais peur d'échouer.

La tristesse immense du décès de ma grand-mère puis mon grand-père laissa place au bout de quelques années à une profonde force en moi. Comme un héritage, c'est comme si ma foi avait grandi en moi.

Alessio, puis Monica: Loïc et moi sommes comblés de bonheur. Mais tout s'écroule et la peur m'envahit quand Monica est hospitalisée. Cela fait deux jours que je ne suis pas sortie de la chambre d'hôpital. Et lorsque je prends enfin l'air je me mets de suite à prier: pour elle, sa guérison, pour que ce bonheur continue.

Là je sens alors sa présence, un vent très violent me bouscule; des larmes je passe à un sentiment d'apaisement comme si j'avais été entendue, rassurée et consolée. Je me suis alors renseignée sur le parcours du baptême.

Dieu est venu à moi, il s'est adressé à moi personnellement, il s'est révélé et je l'ai vu. Mon sentiment de l'imposteur s'était envolé et j'avais la force nécessaire pour commencer mon chemin vers lui.

Les rdv DANS LE DIOCÈSE

AGENDA

Lundi 1^{er} juin

Pèlerinage du presbyterium à Vézelay.

Vendredi 5 juin

CDAE + CA + Collège des consultants
(Arrêté des comptes) à l'évêché.

Messe et repas champêtre avec le personnel et les bénévoles de l'évêché.

Du samedi 13 juin – 13h30 au dimanche 14 juin – 12h

Formation des futurs diacres
→ à la maison Jean-Marie-Vianney.

Jeudi 11 juin

Assemblée des doyens à l'évêché.

Formation Pastorale de la santé
→ de 9 h à 16 h
→ à la maison Jean-Marie-Vianney
« Les relations avec les institutions
et le personnel, le défi d'une présence
d'Église ».

Lundi 15 juin

Rencontre des prêtres *fidei donum*
à Villereversure.

Jeudi 18 juin

Fraternité missionnaire diocésaine.

Vendredi 19 juin

Assemblée générale.

Mardi 23 juin

Rencontre des prêtres *fidei donum*
en fin de mission à l'évêque.

18^e PÈLERINAGE DES ÉLUS CHRÉTIENS Laïcité valeur chrétienne?

Du 15 au 18 octobre 2026

Email : contact@chretienelublic.fr
Site : <https://www.chretienelublic.fr>

AU SANCTUAIRE D'ARS

Dimanche 14 juin

25^e pèlerinage Catherine Lassigne
Marche pour toutes les femmes
→ départ à Ars à 9 h
→ messe à 17 h 30 à Lurcy

Infos : 04 74 08 17 17 – info@arsnet.fr

Dimanche 28 juin

Marche Fourvière/Ars
→ départ 7 h à Fourvière
→ arrivée à 20 h à Ars

Avec l'association « Sur les pas des saints ».



Retrouvez les événements diocésains
dans l'agenda du site diocésain :
www.catholique-belley-ars.fr
ou en flashant le QR Code ci-contre

PROPOSITIONS DE L'ÉTÉ

PÉLÉ VTT DU 6 AU 10 JUILLET 2026 DE BOURG-EN-BRESSE À CUET



Pour cette 5^e édition du Pélé VTT, nous partirons de Bourg-en-Bresse, pour aller à la découverte de Cuet, qui abrite le Sanctuaire de Saint-Pierre-Chanel.

Le Pélé VTT est une belle aventure qui nous est offerte pour découvrir qui est Jésus, approfondir notre relation avec lui et partager de beaux moments avec d'autres jeunes de notre âge à travers les belles vallées de notre diocèse.

Inscription : Pélé VTT Belley-Ars 2026

PÈLERINAGE À LOURDES DU 25 JUILLET AU 30 JUILLET 2026



Cette année le pèlerinage diocésain à Lourdes aura lieu du 25 au 30 juillet. Un pèlerinage spirituel et fraternel ouvert à tous : enfant, jeune, adulte, service, mouvement.

Inscription

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Renseignements et contact auprès du secrétariat du service des pèlerinages :

Mme Marilyn Malpon

Téléphone : 04 74 32 86 50

Courriel : voyagespastoraux@belley-ars.fr

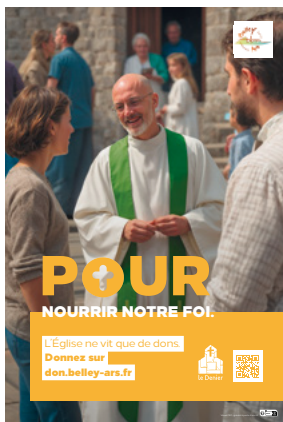
ÉCOLE DE PRIÈRE JEUNES À BELLEY DU 16 AU 22 AOÛT 2026



L'EPJ est organisée par la Pastorale des Jeunes pour tout jeune de 7 à 17 ans (dans l'année de l'EPJ), qui désire vivre une semaine à l'école du Seigneur, dans la joie, la prière et la fraternité.

La prochaine édition de l'école de prière aura lieu à l'Institution Lamartine à Belley du 16 au 22 août 2026.

Inscription : EPJ



Sommaire

- p. 1 Éditorial
- p. 2 à 7 Agenda de l'évêque
- p. 4 à 17 Informations officielles
- p. 18 Vie de l'Église universelle
- p. 19 à 29 Vie du diocèse
- p. 30 à 31 Les rendez-vous dans le diocèse



Église DES PAYS DE L'AIN

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

EPA 2026 - N°06 - 1^{er} juin 2026

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, M. Quioc, Estelle Gauthier, Christiane Flore, Isabelle Gin, Jennifer Parpette, CDAS, Maurice Simplex.

Contact : Service Diocésain de la Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex – 04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

<https://catholique-belley-ars.fr/>

